



## ASSOCIATION DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE



Gratuit. Janvier 2014

40 av Gusrave Perreau  
17940 Rivedoux-Plage  
Contact : 05 46 09 84 54

## BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION N°11

Association loi 1901  
du 08 juin 2003.

Président – rédacteur

J-M. VICTOR

1<sup>er</sup> Vice président

G. ANDRAULT

2<sup>ème</sup> Vice président

F. MOTTE

Secrétaire

C. VICTOR

Secrétaire adjoint

J. FOLCH

Trésorier

J. CAMUS

Trésorier adjoint

B. MENIER

Membres associés

J-C.BLANCHE

Y. GEFFRAY

C. THIBERT

Commissaire aux comptes

J-P. FERRAND

Président d'honneur ;

J. MENANTEAU

### Commerces Sympathisants

MOTTE MARINE RÉ Rivedoux

MAISON DE LA PRESSE Rivedoux

COOP MARITIME Rivedoux

Sté RÉTHAISE DE FILETS St Martin

OCÉANAUTIQUE St Martin

DÉPÔT DU MOTEUR Ile d'Elle (85)

PROMOCASH ZI Périgny  
(Carte d'accès chez le Président)

LES VIVIERS Rivedoux

TRANSAUTONOMIE Rivedoux

TABAC-PRESSE-LOTO Rivedoux



### Cher Père Noël.

*Toi mieux que quiconque sait combien notre modeste association espère en ta grande bonté pour que nos souhaits les plus établis soient un jour enfin exhaussés.*

*- Merci de ne pas nous oublier aux caprices de notre ancestral père Fouettard insulaire dit le cuniculiculteur le plus onéreux de la planète « écotaxement parlant ». Notre bonne mère Réthaise en est d'ailleurs toute chagrine.*

*- Afin de combler les espérances de nos navigateurs impatients, fasse bon père Noël que quelques pontons nous arrivent accompagnés de leurs inséparables compléments, les catways.*

*- Fasse aussi que notre espace portuaire ne soit plus considéré par nos visiteurs et estivants comme une vulgaire vasière inutilisable et hostile, sous le prétexte facile de ne pas perturber les imaginaires faune et flore locales.*

*- Fasse encore que les services environnants légaux et techniques, je cite la CDC, le SCOT, le SNVM et la DREAL, ne soient plus des collections d'initiales mais plutôt des outils performants et responsables pour soutenir et mener à bien l'aménagement côtier insulaire, en symbiose avec notre siècle !*

*Pour te faire honneur, sans doute aurais-tu apprécié de nous voir dresser un sapin sur le rempart du port, mais pardonne-nous, car bien que nous ayons les boules, nous ne sommes vraiment pas doués pour enguirlander...*

**En attendant, permets-moi de modestement m'associer à toi pour souhaiter à tous les Réthais ainsi qu'aux adhérents et sympathisants de notre association, une...,**

**BONNE ANNÉE 2014 !**

JEAN-MICHEL VICTOR

## **BRISES ET COUPS DE TABAC**

### **Dragage**

Draguer facilement, est-ce une faculté accessible à tous ?

Vous dire oui d'autorité serait particulièrement prétentieux de ma part, voire même osé, ce que les lignes à suivre vous démontreront j'espère.

En effet, être amené à draguer exige délicatesse, tact et compétences, ainsi que la complémentarité complice des divers partis impliqués, l'intérêt mutuel étant gage de bon résultat.

Encore faut-il que quelque élément périphérique plus ou moins rétif aux bonnes pratiques ne vienne perturber insidieusement la manœuvre, car, quoi de pire qu'un intrus dans ces moments-là ?

Prendre un râteau durant la drague n'étant pas productif, voici et afin de s'en prémunir, un petit truc permettant d'identifier l'éventuel perturbateur.

Cela tient généralement en cinq initiales usuelles, le **D**, le **R**, le **E**, le **A** et le **L**, signifiant approximativement : « **D**élégation **R**étive à une **E**volution **A**daptée du **L**ittoral »...

Les dégâts provoqués par ce machin ne sont pas sans induire quelques triolets parmi les mots du phrasé de mon constat.

Vous l'aurez remarqué, quoi que l'on fasse même du mieux que l'on peut, nous rencontrons toujours une ou deux personnes dites officielles, chargées de penser à la place de l'ensemble du peuple et d'exiger administrativement l'instauration pour tous de bienfaits obligatoires mais généralement non souhaités !

Il n'échappera à personne que ces bienfaits peuvent varier autant de fois que l'on change lesdits pourvoyeurs de bonheur, ce qui démontre bien leur grande clairvoyance et leur préoccupation majeure de veiller à l'intérêt général, le leur peut-être !...

À propos donc de draguer, il s'agit de notre port bien sûr, mais que constatons nous ?

Bien que toutes les démarches effectuées par la municipalité répondaient scrupuleusement à l'intégralité des indications administratives nous étant parvenues par épisodes, une toute nouvelle exigence vient d'être communiquée avec la formulation suivante : « ***Veillez démontrer que le dragage n'aura aucune incidence sur la faune et la flore*** »...

À ce constat, comment ne pas faire le rapprochement avec le cultivateur allant labourer son champ, culpabiliser de devoir perturber les vers de terre et mulots qui s'y trouvent, ou encore le vigneron au moment des vendanges, inquiet de subtiliser de fait l'alimentation de la faune sauvage environnante ?...

Conséquences de cette nouvelle exigence :

Il va probablement nous falloir prévoir réunir au plan local, meuls, mouettes, berniques, bigorneaux et algues diverses, afin de conclure un pacte de non agression et obtenir ainsi leur approbation pour ce dragage !...

Bonne nouvelle malgré tout : Heureusement, cela ne bloquera pas l'installation des équipements futurs tant attendus...

### **Sécurisation du port.**

Ainsi que précisé dans le dernier bulletin, compte tenu des trop nombreuses incivilités perpétrées dans l'espace du port ainsi que des dégradations et vols répétitifs effectués à bord des bateaux amarrés, du fait que les plaintes déposées en gendarmerie n'ont pas fait l'objet des suites logiques espérées, notre association a demandé à la municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de l'installation d'une surveillance portuaire par caméras. Notre requête a été comprise, acceptée et mise en action par Mr Raffarin notre maire,.

Naturellement, comme à chaque fois que l'on veut apporter une réponse logique et efficace à un problème donné, il faut répondre à une multitude d'obligations administratives, obtenir moult autorisations et subir divers contrôles, y compris de la part de la gendarmerie !...

Les accords de principes étant désormais acquis, l'étude et le devis étant réalisés, le chantier entrepris au début de l'été dernier devrait, selon notre Maire, aboutir tout début 2014.

### **Taxes foncières sur les amarrages :**

La loi rectificative publiée dernièrement par le gouvernement, définit le montant de la taxe foncière que les communes et les conseils généraux seront chargés d'appliquer sur tous les amarrages de bateaux dans les ports du littoral Français.

La base unitaire de cette taxe surprise pour les ports maritimes dont il n'a été question nulle part notamment côté médias, s'élève tout de même à **110 €** en Méditerranée, **80 €** en Atlantique et **55 €** pour les ports autres que maritimes.

Ainsi que l'UNAN le fait valoir au niveau national, il nous semble inopportun d'alourdir de encore le montant des droit d'amarrage de la plaisance, ce que je prétends aussi d'autant que le port de Rivedoux est de fait concerné ! D'autre part, il n'est peut-être pas très urgent que l'on tape à nouveau sur les plaisanciers et indirectement sur les professionnels de la filière, l'ensemble souffrant déjà du contexte économique actuel !

Dernière précision, cette nouvelle imposition indirecte sera effective à partir de 2015 !...

## A PROPOS DES ÉQUIPEMENTS DU PORT

Ainsi que nous l'évoquions dans le bulletin précédent, le sujet est sur la table depuis désormais onze longues années. Nous ne reviendrons pas sur les raisons ayant repoussé depuis si longtemps l'échéance de la sécurisation des bateaux amarrés dans le port, ce à quoi notre maire actuel, bien conscient du problème et le premier à avoir vraiment agi en ce sens, entend bien remédier au plus tôt. Il restera toujours le fait que si ces travaux avaient eu lieu il y a dix ans, nous ne nous serions pas heurtés à une avalanche de lois ou de textes judicieusement concoctés depuis pour bloquer tout esprit d'initiative et d'adaptation aux besoins les plus élémentaires en la matière !

Naturellement, dans ce projet d'aménagement, aucune transformation de l'espace ou de la configuration des lieux n'est programmée ou ne sera effectuée. Il s'agit simplement d'utiliser sainement l'espace port, de la manière la plus raisonnée et la plus respectueuse qui soit de l'environnement, ce à quoi les plaisanciers sont d'ailleurs les premiers attachés !

Précision importante : Aucun pieu ne sera érigé dans le port pour maintenir les pontons. Seuls des corps morts profondément envasés seront installés à ces fins. Cette méthode est utilisée avec succès dans d'autres ports comme en Bretagne par exemple.

Voici donc et à suivre, une idée des coûts de l'opération concernant l'aménagement de la partie longitudinale de la digue et de l'installation d'un indispensable ponton anti-clapot à l'entrée du port.

De l'investissement auquel le paiement des amodiations permettra sans difficulté de faire face (amortissement sur dix années), viendront en déduction du coût total, les subventions possibles (30 à 40 %), notamment de la région, l'engagement en étant attesté.

### LE DEVIS : (Prix en Euro, hors taxes).

Pontons brise clapot :

- pontons de 12m x 2,50 m 18 000

Autres équipements (prix unitaire) :

- Pontons standards 12 m x 2 m 60 000

- Rails de guidage 20 700

- Catways de 7 m 15 500

- Corps morts + chaînes de  $\varnothing$  28 5 300

- Transport + pose 18 900

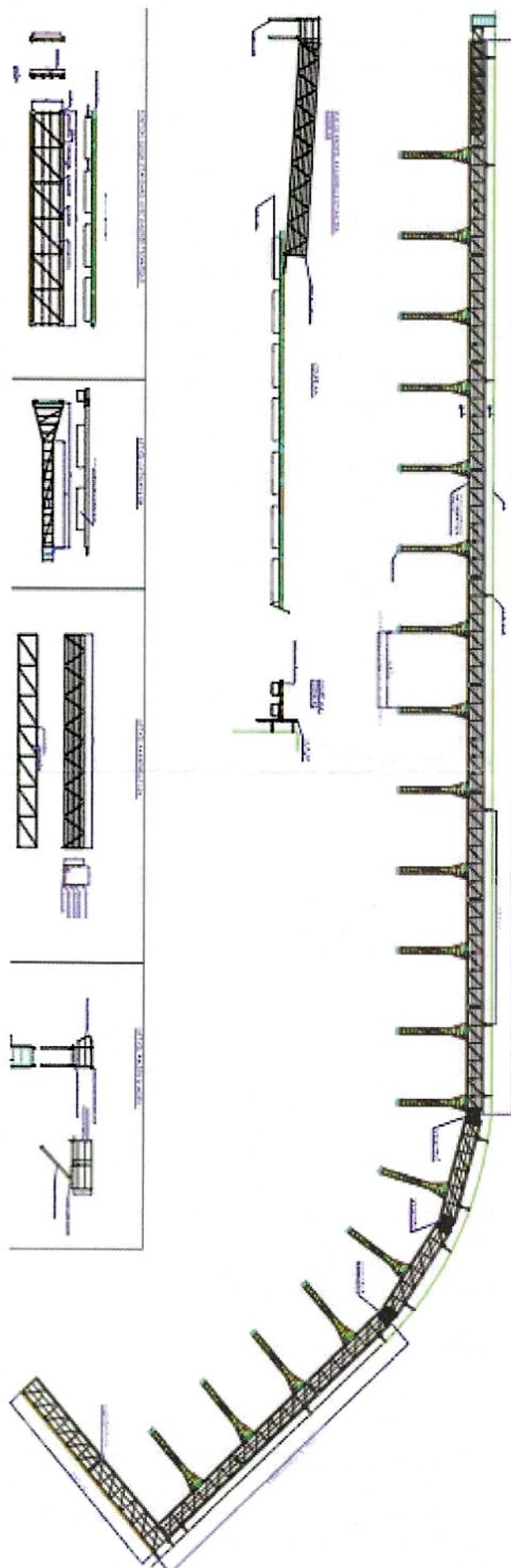
- Bornes électriques + eau 10 900

- Passerelle d'accès de 12 m 11 800

- Palier d'accès 1 700

Il s'agit d'une première estimation large, la réalité devant se limiter à environ 120 000 Euro. La structure de ces pontons et catways est prévue en aluminium marin et bois imputrescible.

Plan provisoire :



## **A PROPOS DE LA PÊCHE DE LOISIR...**

Lettre d'un pêcheur amateur averti : Ce courrier a été adressé à l'UNAN afin de lui permettre de porter des arguments étayés lors des ASSISES NATIONALES DE LA MER.

- Je vous invite à la lire attentivement, cela en vaut vraiment la peine !

---

*<- Je me présente : Je suis Claude de VERDELHAN, âgé de 70 ans, à la retraite depuis cinq ans et ancien chercheur à l'IFREMER (Département Ressources Halieutiques, Laboratoire de La Rochelle).*

*J'ai un bateau (Rhéa 750) que je partage avec trois autres copropriétaires.*

*Je suis un passionné de pêche mais pas du tout expert. Je pratique la pêche en bateau et la pêche sous-marine.*

*De mon expérience professionnelle et de plaisancier, je retiens que l'état des ressources halieutiques est très mauvais. (Voir blog d'Olivier Journaux : <http://www.captainoj.com/> guide pêche à La Rochelle).*

*Nos mers sont des déserts.*

*Ceci est dû à une surexploitation énorme : (Environ deux fois trop. Le nombre de bateaux a diminué ainsi que le nombre de marins, mais la puissance et l'efficacité de la pêche se sont envolés ! Personne ne pourrait imaginer gagner sa vie avec un bateau et des engins de pêche des années 70).*

*Cette évolution donne l'illusion que la ressource se maintient alors qu'elle a diminué de 50%, 75% et plus. Dans nos eaux côtières, plus grave encore que la surpêche, il y a la mauvaise exploitation qui consiste à pêcher des individus trop petits.*

*Les tailles minimales tentent de limiter ce risque. Malheureusement, toutes les espèces ne sont pas sous la juridiction Européenne. Le sort de certaines ne dépend que de dispositions locales et là, c'est la catastrophe et le grand n'importe quoi ! Le meilleur exemple est le cas du Maigre. Ce poisson magnifique qui a une croissance extraordinaire ne devrait être pêché qu'au delà de 45 cm (Arrêté du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012, déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée, effectuée dans le cadre de la pêche maritime). Malheureusement, cet arrêté a été pris dans un cadre Franco-Français sous la pression des pêcheurs professionnels des côtes Atlantiques du Sud-Ouest et avec l'accord très naïf de quelques organisations représentatives des plaisanciers. Il ne s'applique qu'aux plaisanciers, les professionnels disposent d'un autre arrêté complètement irresponsable qui leur accorde une taille de 35 cm, ce qui n'a aucun sens (ils n'ont même pas un an). Ainsi, plus de 90% et peut-être même 95% des individus pêchés mesurent à peine plus de 35 cm.*

*Ce double niveau de taille minimum est un moyen trouvé par les pêcheurs professionnels pour obtenir l'exclusivité de l'exploitation d'une ressource tout en la dilapidant et la détruisant. De plus, ça n'a même pas de sens économiquement parlant car ce poisson qui à cette taille n'est pas vraiment bon, est vendu très bon marché alors que s'il était vendu à 50 cm, il serait bien meilleur et il se vendrait beaucoup mieux.*

*Le point que je veux souligner est donc le suivant : Il faut adopter des dispositions drastiques en matière de tailles minimales mais elles doivent concerner tous les types de pêches et surtout les plus importants !>*

*PS : Dernières nouvelles.*

*Le ministre des transports, afin de renforcer la sécurité routière, a pris un arrêté limitant la vitesse sur autoroutes à 90 km/h et 70 km/h sur les autres voies pour les chauffeurs non professionnels (amateurs). Les chauffeurs professionnels ont obtenu le maintien des vitesses limites antérieures en raison de leur expérience est des enjeux économiques qu'ils représentent. Le ministre espère une augmentation significative de la fluidité du trafic de poids lourds et ainsi une augmentation de la compétitivité de notre industrie !*

*On dit que l'idée de ces modifications est venue d'une rencontre amicale avec son collègue ministre de la pêche...*

---

*Voilà ce que cet ex-chercheur a tenu à témoigner et surtout dire haut et fort ce qui se murmure à propos de la pêche en général parmi la population et tout particulièrement chez les plaisanciers. Lequel d'entre nous n'a jamais été choqué de constater la taille particulièrement réduite des poissons (bars, lieus, maigres et autres), mis à la vente sur les étals des détaillants ? En voici donc l'explication.*

*Concernant le post-scriptum, pour ce qui est des plafonnements de vitesse évoqués en fonction des aptitudes des chauffeurs, là, nous approchons la caricature des histoires Belges, mais n'est pas ministre qui veut...*

***Recommandation :** Prenez le temps de visiter le blog d'Olivier Journaux dont l'adresse est mentionnée dans la lettre ci-dessus, vous serez épatés !*

---

***A voir aussi :** <http://leshuitresnaturelles.wordpress.com/2013/08/03/le-faux-tremblement-de-terre-ostreicole/>*

---

*Ou encore : [www.lepecheurresponsable.com](http://www.lepecheurresponsable.com)*

### **NOUVELLES CONCERNANT LE PROJET DU PARC MARIN...**

*Selon toute vraisemblance, ce projet serait selon l'expression, tombé à l'eau ! Les coûts de réalisation et de fonctionnement étaient si importants que son annulation devenait nécessaire.*

*La priorité de l'attribution des dépenses nationales a probablement dominé. Sans doute est-ce profitable à bien des égards, surtout pour la navigation et la pêche de plaisance, ainsi que pour la pratique des sports marins...*

## **PARTAGE DE L'ESPACE MARITIME...**

Nous avons eu connaissance de la retenue de 14 000 HA pour la conchyliculture dans nos deux pertuis, mais cherchant à nous rassurer sans doute, certains n'hésitent pas désormais à nous affirmer que le sujet présenté consistait seulement à répertorier les zones potentiellement exploitables et que de fait, il n'y aurait aucun risque pour que cela se fasse. Peut-être faut-il retenir que le risque n'est pas plus élevé que pour les 1 400 HA de filières à Malconche dont on voit bien le résultat aujourd'hui !...

### **NOUVEAU PARTAGE ANNONCÉ DE L'ESPACE OCÉAN :**

Il s'agirait de la création d'une zone maritime et fluviale de régulation du grand port maritime de La Rochelle (La Pallice).

Dans cette zone dont le plan ci-joint vous montrera l'étendue, les obligations seraient :

Tout navire (plaisance ou pas), devra signaler sur le canal 12, s'il dispose d'une VHF, son entrée dans la zone de régulation,

Tout navire désirant mouiller dans la zone doit demander l'autorisation préalable par le 12,

Tout navire doit ensuite assurer une double veille sur les canaux 12 et 16 et doit signaler avarie ou panne,

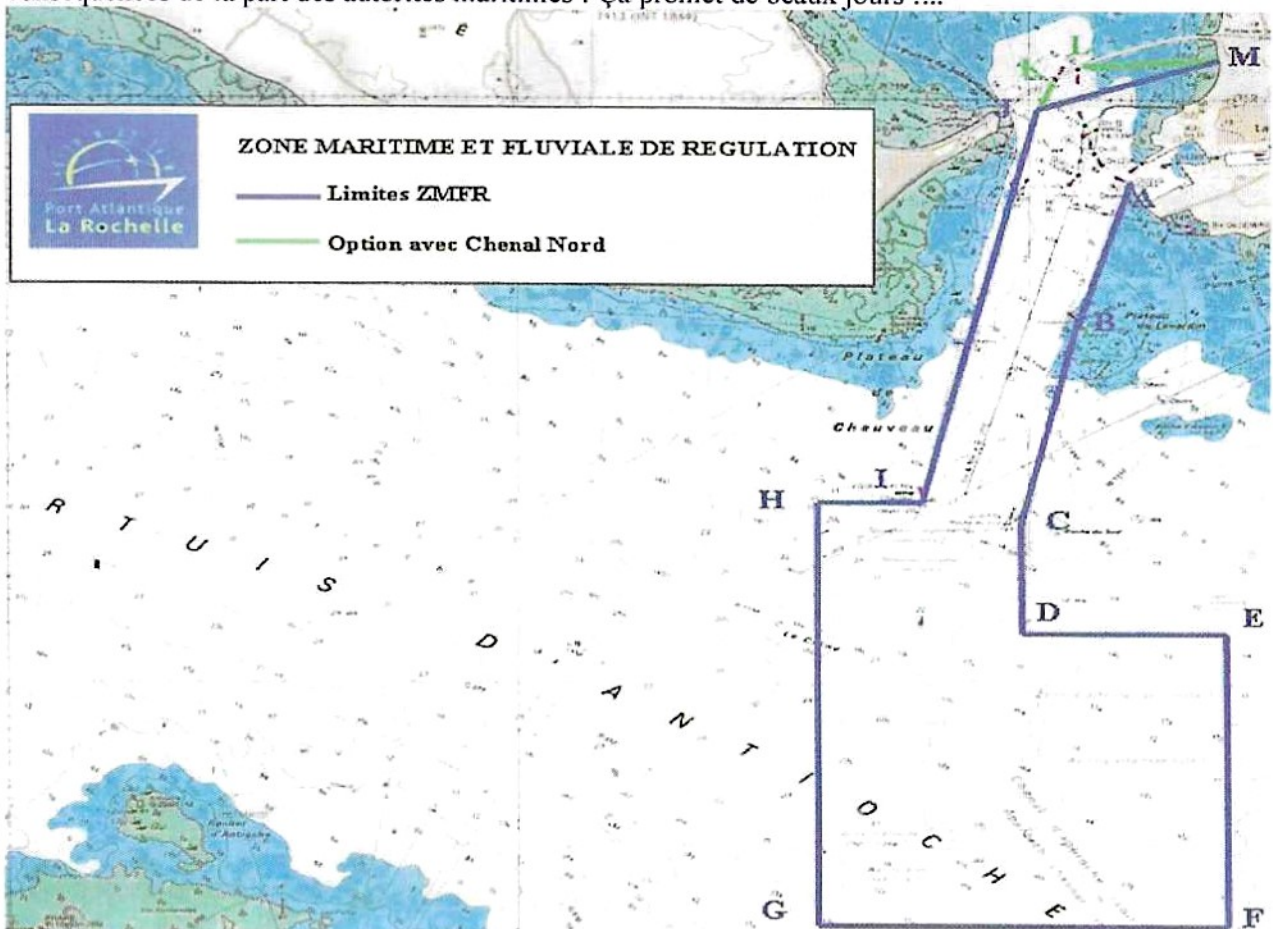
Tout navire doit se conformer aux instructions de la capitainerie du grand port.

L'UNAN-CM dont notre association est membre de droit, démontrant que cette zone est fréquentée par des milliers de bateaux de plaisance, souligne qu'en cas d'application de ces obligations, la capitainerie du grand port serait submergée d'appels. Ils n'y avaient pas pensé...

De fait et surtout de justesse, ou simplement par bon sens peut-être, il a été obtenu que ces mesures tant pour le signalement, les avaries éventuelles que le mouillage, ne concerneront que les navires de commerce... Par contre, tout navire en zone devra être en veille sur le 12 et signaler obligatoirement toute avarie ou indisponibilité touchant ses installations de propulsion ou de mouillage, ses appareils à gouverner ou ses équipements de navigation. Pour tout sinistre à bord, il sera fait obligation au capitaine de bord d'alerter le CROSS sur la canal 16. Tout navire disposant de VHF AIS devra obligatoirement la mettre en fonction !

Précision subsidiaire : La DDTM et les services du Grand Port et du pilotage, s'engagent à porter une information à l'adresse des plaisanciers et aux autres usagers qui en font la demande...

En clair, nul n'étant sensé ignorer la loi, tout navigateur venu d'ailleurs ou pas se doit donc de connaître l'étendue et la spécificité des contraintes ou lois locales et de s'y adapter, sous peine d'avoir à en subir les conséquences de la part des autorités maritimes ! Ça promet de beaux jours !...



## A PROPOS DE L'ANIMATION PROGRAMMÉE LE 27 JUILLET 2014 À RIVEDOUX.

En date du 26 octobre dernier, l'APPRP a reçu un courrier de la SNSM stipulant, je cite : « *La journée SNSM réunissant le maximum d'associations portuaires et nautiques de l'île se tiendra le 27 juillet à Rivedoux* », puis, « *Les associations de Rivedoux ont souhaité organiser cette manifestation* » et enfin, on nous demande de nous référer à une association locale de pêche choisie par la SNSM comme organisatrice de la manifestation...

Ce qui nous étonne grandement, c'est que l'APPRP, toute première association nautique de Rivedoux, laquelle a d'ailleurs et depuis le début de son existence toujours invité ses adhérents à soutenir par leurs dons la SNSM Réthaise et qui n'a jamais oublié de participer financièrement à celle-ci, n'a pas même été consultée ni informée d'un tel projet, comme l'URCAN semble-t-il (Union Réthaise des Clubs Nautiques).

Subir le fait accompli n'étant pas dans les gènes de notre groupe, nous sommes quelque peu réservés quant à obtempérer au mot d'ordre donné. Ceci étant, nous avons adressé un courrier à la SNSM Ré précisant notre étonnement et demandant pourquoi nous n'avions pas été invités à la réunion préparatoire ni même prévenus de sa tenue. Nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour.

De fait et après discussion en réunion de bureau il a été choisi de nous tenir en marge de cette manifestation, du moins si elle a vraiment lieu. De fait également et afin que chaque donateur potentiel choisisse de soutenir son antenne SNSM de prédilection, l'APPRP se cantonnera dans la neutralité la plus totale.

*Connaissez vous le paradis des papilles ? Ne cherchez plus, c'est là...*

**les Viviers** Dégustations et Restauration en Ré

Salle avec vue mer Terrasse avec vue sur nos viviers

**MENUS à partir de 22€**  
Produits de la mer et Viandes origine France

573, avenue de la Corniche  
17940 RIVEDOUX-PLAGE

Réservations :  
Tél. 05 46 09 86 22 - Port. 06 12 91 44 64

## MOUILLAGES LIBRES...

Nous vous l'avions annoncé dans le bulletin précédent, l'APPRP dispose désormais de **DIX CORPS MORTS EN EAU PROFONDE**, situés devant l'école de voile de la côte Sud. Les navigateurs intéressés par l'un d'entre eux sont invités à contacter au plus tôt l'APPRP au **05 46 09 84 54**, afin de pouvoir réserver un emplacement. Le coût pour toute la saison 2014 est de seulement 350 €. Seuls les dix premiers seront servis !

A propos de ces mouillages, nous avons demandé à la municipalité de prévoir un lieu de stockage des annexes à la disposition des occupants, notamment à proximité de l'école de voile. Ça doit se faire.

**Précision à l'adresse des resquilleurs éventuels : L'an passé nous avons fait preuve de grande gentillesse ; ce ne sera pas le cas en 2014 ! Tout navire s'amarrant sans autorisation sur l'un de nos dix corps morts fera l'objet d'une facturation pour la saison et au besoin, de poursuites en cas de refus de payer !**



436 av Albert Sarraute  
à Rivedoux-Plage

OUVERT DU  
LUNDI AU SAMEDI  
de 06H15 à 19H30

DIMANCHE  
7H30 à 13H

TEL 05 46 01 75 24

*Un ami sympathique et fidèle de l'APPRP qui peut vous rapporter gros !...*

## A PROPOS DES AMODIATIONS

Il est toujours bon pour chacun de nous de savoir ce qu'il en est des finances de sa commune, surtout concernant le port, certains commentaires circulants étant parfois inexacts, voir même tendancieux parfois.

Chacun doit savoir que tout bateau amarré dans le port, même si cet amarrage est pour le moment assez précaire, est soumis à une redevance. Cela permet à la commune de récupérer des fonds pour subvenir aux frais éventuels liés. En exemple, voici les sommes que les amodiations ont généré sur les deux dernières années : 2012 = 7697,99 € et 2013 = 8929,16 €. La somme annuelle ainsi collectée augmentera en 2014 du fait que des amarrages supplémentaires sont prévus et qu'une augmentation des tarifs a été fixée à + 3 % par rapport au tarif 2013. Evidemment, il faut bien comprendre que si de vrais aménagements portuaires sont effectués, les tarifs seront revus à la hausse afin de compenser l'investissement. Cela a d'ailleurs déjà été évoqué au cours du tout dernier conseil portuaire. De fait et qu'on se le dise haut et fort, **les investissements liés à l'équipement du port n'auront absolument aucune incidence sur l'impôt local !...**

**TRANS'AUTONOMIE** Transport de voyageurs toutes distances  
Véhicules 8 et 30 places

Pour tout vos déplacements vers les gares, aéroports, séminaires, soirées, circuits touristiques...

Sur réservation au 06 68 94 21 06  
www.trans-autonomie-17.fr  
trans-autonomie@9business.fr

*Chez cet ami, professionnalisme et sympathie roulent pour vous...*

## STOCKAGE DES ANNEXES AU PORT

Lors du dernier conseil portuaire, l'APPRP a demandé que l'entreposage des annexes à proximité du port soit réétudié afin de le rendre plus pratique mais aussi d'augmenter le nombre de places possibles et ainsi permettre de répondre aux besoins des amodiataires. Du fait que la promenade Porsain sera très prochainement réaménagée, le parc à annexes actuel sera donc déplacé pour libérer le passage. L'étude est en cours et la meilleure solution sera apportée pour servir à la saison prochaine. Le devis pour la fabrication de racks en aluminium marin précise le prix unitaire de 1460 € HT pour dix places.

- Sur la mer, le danger c'est la terre...
- Les marins sont des gars des eaux...
- Le dernier espace de liberté sur terre, c'est la mer, mais en mer, il faut savoir garder les pieds sur terre...
- Le safran est à la plaisance ce que le thym est à la Provence...

**RIVEDOUX PRESSE**  
LIBRAIRIE  
PAPETERIE  
SOUVENIRS  
CARTERIE - JOUETS

RELAIS COLIS

57, rue Edouard Herriot - 17940 Rivedoux  
Tel. 05 46 09 80 52 - Fax 05 46 09 56 99

*- Chez Jean-Mathieu, c'est l'amabilité, la compétence et le service, rien que pour vous !*

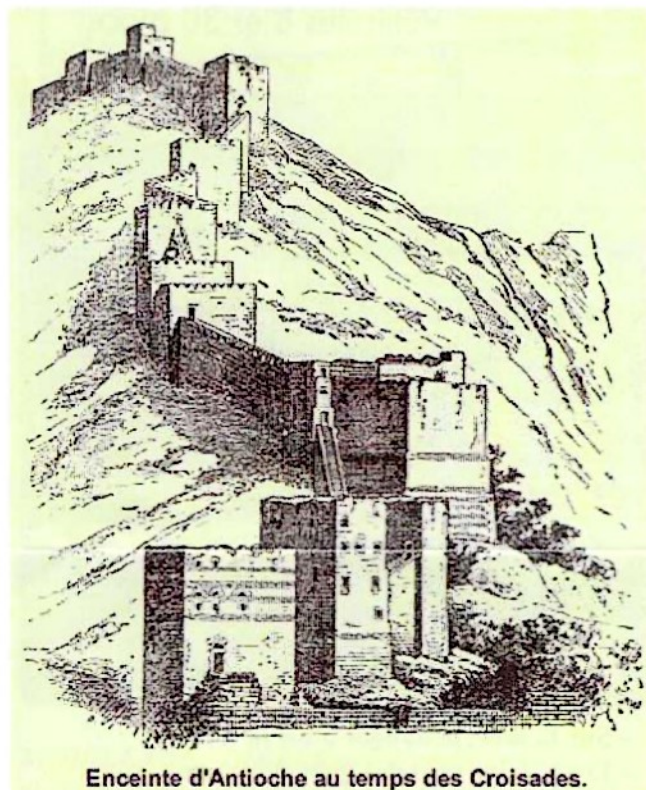
## MOTS MARINS...

- La mer, c'est là où on ne veut pas toujours rester mais où l'on veut toujours revenir...



## ANTIOCHE, LÉGENDE ET RÉALITÉ...

Le nom d'Antioche est celui d'une ville de Turquie, autrefois port sur la fameuse route de la soie. Pourquoi ce nom a-t-il été donné au bras de mer séparant les îles de Ré et d'Oléron ? Il n'y a pas de réponse précise mais des hypothèses. La légende parle d'une cité de ce nom au large de Chassiron et qui aurait disparu engloutie (c'est beau comme l'Atlantide !); mais il est plus probable que ce nom provienne des Templiers qui prenaient la mer quittant le port de Rochefort à destination de la principauté d'Antioche leur propriété au Moyen-Orient où leur mission consistait à assurer la protection des pèlerins en route vers Jérusalem.

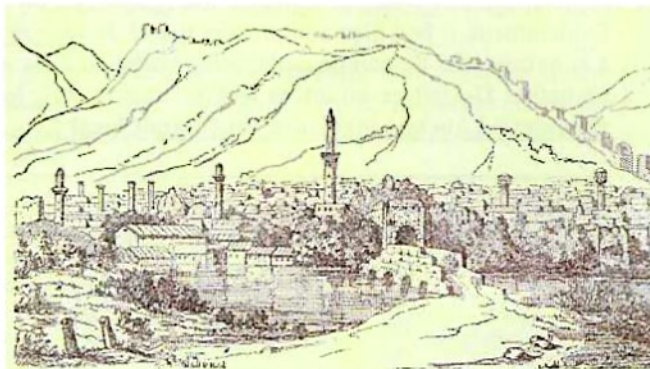


Enceinte d'Antioche au temps des Croisades.

Cet endroit particulièrement dangereux (on y a vu des creux de 15 mètres), fut le siège de nombreux naufrages ; c'est pourquoi, en 1913 (il y a cent ans), on a édifié sur le rocher visible à marée basse, une tour qui après plusieurs modifications est devenue la « balise d'Antioche ». Il a toujours exercé une fascination sur les habitants du Nord de l'île d'Oléron. Le nombre conséquent de naufrages s'explique par la proximité des grands ports de Bordeaux, La Rochelle et Rochefort entraînant autrefois une navigation importante. Enfin la mer y est particulièrement capricieuse pour les raisons suivantes : L'entrée du pertuis, les courants de marée, l'exposition au vent d'Ouest et un haut fond qui apparaît brusquement côté Ouest faisant suite à une grande profondeur.

Le naufrage le plus célèbre fut celui du « **Port-Calédonia** », un 4 mâts Finlandais en acier. Il a fortement marqué les habitants de Saint-Denis-d'Oléron et particulièrement ceux du village de la **Morelière** face à ce maudit rocher ! En effet, les habitants du lieu ont été les témoins de ce drame et certains en parlent encore comme d'une apocalypse. Pendant toute la journée, les marins luttèrent pour leur survie en se réfugiant dans la mâture au

fur et à mesure que le bateau s'enfonçait, les spectateurs et sauveteurs assistaient impuissants à leur chute dans les eaux glacées de ce 2 décembre 1924 ; il n'y eut aucun survivant. Le canot de sauvetage ne put jamais approcher du 4 mâts pour leur porter secours tant les conditions météo étaient mauvaises.



Antioche à l'époque ottomane.

Aujourd'hui, les cargos avec leurs équipements sont à l'abri de ce genre de naufrage, mais il y a, tous les ans, des accidents mortels de pêcheurs amateurs ; en effet, l'endroit est poissonneux car c'est l'entrée de la mer dans les pertuis, les rouleaux déferlants oxygènent l'eau et nous savons que les bars l'apprécient particulièrement. Les pêcheurs fascinés par leur pêche fructueuse en oublient la dangerosité du lieu. Résidant quelques étés dans ce village, j'ai assisté en peu d'années à plusieurs accidents (bateau renversé avec morts et moins dramatiques, un échouage de nuit dans une pêcherie à 100 mètres du rivage, avec hélitreuillage, alors que quelques pas sur le muret de l'écluse suffisaient à gagner la terre ferme !...)



Si vous allez un jour pêcher dans cette zone, ayez toujours un regard tourné vers l'Ouest en jugeant la hauteur de la houle et si une vague vous paraît particulièrement haute, accélérez dans sa direction avant qu'elle ne se brise car dans ce cas comme bien souvent, c'est vers le large qu'est la sécurité.

Enfin, une gamme de bateaux de pêche-promenade du chantier Guymarine basé au Château d'Oléron porte le nom d'Antioche, j'en possède un exemplaire, j'étais donc prédestiné pour écrire ce petit mot sur cet endroit particulier de notre belle région.

**Jean-Claude BLANCHÉ**